

Délibération n°2022-02-02

Réf. Nomenclature « Actes » : 721

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Détermination des taux d'imposition des 4 taxes locales 2022**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	68
Pouvoirs	17
Votants	85

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 05 avril 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Mady Junisson est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Bauvy Claude	à	Coutaud Pierre	Le Royer Sandrine	à	Ziolo Eric
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Lacrocq Michel	à	Bujon Marc
Aubessard Anne-Marie	à	Philippe Brugère	Bézanger Joël	à	Jean-Pierre Saugeras
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Cornelissen Jacqueline	à	Daniel Delpy
Arfeuillère Christophe	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Michèle Valibus
Calla Tony	à	Martine Pannetier	Cornelissen Tony	à	Mady Janisson
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Parrain Céline	à	Sophie Ribeiro	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Ventadour Elizabeth	à	Françoise Talvard			

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtita ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Jouve Nicolas ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Rougerie Christine ; Sarfati Laurent ; Sauviat Jean-Marc ; Simandoux Nelly ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que le conseil communautaire vote les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la cotisation foncière des entreprises dans le respect des règles prévues à l'article 1636 B decies du CGI.

Les montants d'imposition de la CVAE, de l'IFER et de la TAFPNB sont déterminés par l'Etat.

En 2021, les taux d'imposition étaient les suivants :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

Au regard de l'élaboration du budget 2022 de Haute Corrèze Communauté, il vous est proposé de maintenir les taux sur les quatre taxes mentionnées ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de Taxe d'Habitation (TH), de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) au titre de l'année 2022 comme récapitulé ci-dessous :

Taxes	Taux (%)
CFE	29,20
TH	8,08
TFB	1,87
TFNB	6,03

A l'unanimité	
Votants	85
Pour	85
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 14 avril 2022

Le président,
Pierre Chevalier

